

# Information - Commune de GUERLÉDAN

## Carte nationale d'identité (CNI) et Passeport



## Nouveau service à compter du 11 septembre 2023

### Mode d'emploi :

- Un rendez-vous est pris en ligne sur : [synbird](#)
- Le dossier doit être complet lors de ce rendez-vous sinon un autre rendez-vous devra être fixé.
- Durée du rendez-vous : 20 minutes en moyenne.
- Les demandes doivent être préremplies via Internet sur le site de l'[ANTS](#) (Agence Nationale des Titres Sécurisés) ou auprès des agents de France Services (basés à l'Espace Culturel Alain AUFFRET à Mûr-de-Bretagne ou à la mairie de Saint-Guen). Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol.
- Le délai moyen entre la demande et la remise du titre sécurisé est aujourd'hui estimé à 3 semaines.
- Le demandeur est informé dès réception de son titre en mairie.
- Le titre est remis entre deux rendez-vous de demandeurs.
- L'enregistrement des empreintes digitales du demandeur est obligatoire pour certifier le titre. Cela offre une meilleure protection contre l'usurpation de l'identité et la fraude documentaire, notamment en cas de perte ou de vol du titre. La prise d'empreintes est aussi obligatoire pour le retrait du titre.
- La demande de titre d'identité peut être faite dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.